

DECRET D/2021/142/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2021/0014/AN DU 13 AVRIL 2021.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

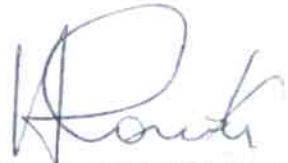
Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2021/0014/AN du 13 avril 2021, portant autorisation de ratification du Contrat de financement entre la République de Guinée et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) du Projet d'Interconnexion Electrique 225 kv Guinée-Mali B, signé à Conakry le 03 mars 2021, pour un montant de cent soixante dix millions d'Euros (170.000.000€).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 19 MAI 2021


Prof. ALPHA CONDE